

Politique académique en faveur des élèves, santé, bien-être, protection de l'enfance

Circulaire 2026/2027 n°019 du 24 septembre 2026 relative à la politique académique en faveur des élèves, santé, bien-être, protection de l'enfance

Pôle académique santé bien-être protection de l'enfance

Mél : poleacad-santebienetrepe@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21, rue Julie-Victoire-Daubié 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Circulaire adressée à Mesdames les cheffes d'établissements, Messieurs les chefs d'établissements des collèges et lycées généraux et professionnels s/c Mesdames les directrices académiques et monsieur le directeur académique, des services de l'éducation nationale.

Annexes :

- Annexe 1 : Tableaux synthétiques de présentation des axes et objectifs de la politique académique santé bien-être et protection de l'enfance
- Annexe 2 : Contributions des personnes ressources à la politique académique santé bien-être protection de l'enfance
- Annexe 3 : Diagnostic territorial d'établissement et/ou de district

« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS-1946).

L'académie réaffirme une politique de santé et sociale qui vise à fixer des priorités, mettre en cohérence les différentes actions et favoriser la synergie entre les différents acteurs, personnels de l'éducation nationale et partenaires.

La politique académique santé sociale s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Elle vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé - pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Elle s'appuie également sur le [projet régional de santé 2023-2028](#), le projet académique et la démarche [école promotrice de santé](#) portée par l'académie de Créteil. Elle s'inscrit en cohérence avec la convention-cadre entre l'Agence régionale de santé et les rectorats d'Île-de-France, et s'articule autour des mesures issues des [assises de la santé scolaire](#).

L'académie œuvre ainsi à créer un environnement d'apprentissage sûr et bienveillant, favorisant l'inclusion et le soutien social au sein de l'école. Elle contribue également à répondre aux besoins de reconnaissance et de réalisation de soi des élèves. Cette approche globale permet aux élèves de progresser et de développer leur potentiel. L'articulation des compétences psycho-sociales avec les enseignements disciplinaires leur offre des repères concrets et facilite leur appropriation.

En promouvant une école du bien-être et de la bienveillance, cette politique participe à l'instauration d'un climat scolaire favorable. Elle constitue un levier pour favoriser l'égalité des droits et des chances, réduire les inégalités territoriales et prévenir les risques de décrochage scolaire.

La politique présentée en **annexe 1** a vocation à être mise en œuvre dans chaque école et établissement de l'académie, de la maternelle au lycée, elle mobilise toute la communauté éducative et s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs

Une attention particulière doit être portée à certains publics :

- les élèves des zones rurales et d'éducation prioritaire,
- les élèves qui suivent un enseignement professionnel,
- les enfants et adolescents en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques,
- les jeunes allophones nouvellement arrivés.

La politique académique de santé sociale se décline autour de 4 axes principaux :

- pour une école éducatrice
- pour une école protectrice
- pour une [école promotrice de santé](#)
- pour une [école inclusive](#).

Les personnels [médicaux](#), [infirmiers](#), [psychologues](#) et [sociaux](#) de l'éducation nationale en sont des acteurs essentiels. C'est dans le cadre d'un travail d'équipe, pôle psycho-santé-social, que des regards croisés permettront une prise en charge globale des problématiques repérées. Leur participation aux instances institutionnelles tels que les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement au niveau académique, départemental ou d'établissement (CAESCE-CDESCE-CESCE) et les conseils d'école, apporte une synergie collaborative. (**Annexe 2** : Contributions des personnes ressources à la politique académique santé bien-être protection de l'enfance)

Ensemble, ils œuvrent à une École inclusive, éducative, protectrice et promotrice de santé. Ces personnes-ressources, par leur collaboration étroite et leur complémentarité, garantissent une prise en charge globale et adaptée à chaque élève, favorisant son épanouissement personnel et à sa réussite éducative.

Pour contribuer à la promotion de la santé de tous les élèves de l'académie, il est essentiel de repérer et de dépister précocement les problématiques de santé et toutes formes de violences qui entraveraient leur réussite éducative, ainsi que de promouvoir les compétences psychosociales et la capacité d'agir des élèves et des familles. Cette approche concourt à la réduction des inégalités sociales et territoriales et à offrir à chaque élève les mêmes chances de réussite, en facilitant son insertion future dans la société et le monde professionnel, et en soutenant le développement de son projet personnel et professionnel.

Du niveau départemental, aux écoles et aux établissements scolaires

Cette politique académique se décline au niveau départemental en appui avec les conseillers techniques du pôle santé bien-être protection de l'enfance.

Elle a également vocation à s'inscrire à l'échelon du district afin d'impulser une dynamique de proximité. Le directeur du centre d'information et d'orientation, le conseiller technique assistant social, l'infirmier animateur de district, présents aux CAD, contribuent au diagnostic de territoire permettant d'impulser des actions spécifiques de prévention et de formations en fonction des besoins repérés au quotidien par les équipes dans les écoles et les établissements.

Partenariat

La réussite de cette politique repose sur la mobilisation de toute la communauté éducative ainsi que sur l'implication active des familles qui jouent un rôle primordial dans la construction de leur enfant. Des cafés des parents sont proposés selon les territoires – les fédérations de parents d'élèves sont des acteurs privilégiés.

Il est également indispensable d'établir des liens pérennes avec des partenaires départementaux et locaux (collectivités territoriales, contrats locaux et territoriaux de santé, associations, professionnels de santé et sociaux). Ces partenariats permettent de co-construire des actions adaptées aux réalités des différents territoires de l'académie et de renforcer l'efficacité de la politique de santé et sociale.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives
et des établissements (PESPEE)
Charles NAIM**